

Guinée : je soutiens les familles des victimes

C'est en rendant justice aux victimes des répressions de manifestations et en sanctionnant leurs auteurs que la Guinée rompra avec cette longue habitude de violations des droits humains et d'impunité.



Morts pour avoir manifesté

Mamadou Lamarana Bah, 16 ans, élève ; Thierno Sadou Bah, 18 ans, chauffeur ; Mamadou Karffa Diallo, 22 ans, élève ; Mamadou Aliou Diallo, 24 ans, maçon ; Amadou Oury Diallo, 25 ans, chauffeur ; Abdoulaye Timbo Sow, 27 ans, marchand ; Thierno Mamadou Kalidou Diallo, 27 ans, médecin stagiaire ; Ousmane Kéita, 22 ans, taxi-moto ; Boubacar Diallo, 14 ans, élève ; Thierno Aliou Barry, 17 ans, lycéen. Voilà la trop longue liste de ceux qui sont morts récemment en Guinée pour avoir manifesté.

Du 14 au 16 octobre 2019, plusieurs quartiers de la capitale Conakry et d'autres villes de Guinée ont été le théâtre de mouvements de contestation populaire. A l'appel du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), des milliers de manifestants ont battu le pavé contre le projet de nouvelle constitution qui pourrait permettre au président en place, Alpha Condé, de briguer un troisième mandat d'affilé, ce que lui interdit la constitution en vigueur. Les manifestations ont été interdites par les autorités administratives. Ceux qui ont voulu marcher ont été réprimés, occasionnant des affrontements entre manifestants et

forces de sécurité. Le bilan des violences est lourd : le FNDC fait état d'au moins 11 personnes tuées, plus de 70 blessées, ainsi que 200 arrestations.

Une longue histoire de répressions des manifestations

Cela fait plus d'une décennie que la Guinée est en proie à un cycle de violations graves des droits humains et d'impunité. Entre 2005 et 2015, au moins 350 personnes sont mortes et plus de 1 750 autres ont été blessées lors de manifestations. La plupart ont été blessées ou tuées par les forces de sécurité. La Guinée a une longue habitude d'utilisation excessive des armes à feu par les forces de sécurité lors de la gestion des manifestations.

Des enquêtes promises mais jamais menées

Les hiérarchies de la police et de la gendarmerie affirment régulièrement que les forces de sécurité n'ont pas le droit de porter des armes lorsqu'elles surveillent des manifestations. Dès qu'il y a morts d'hommes, les autorités guinéennes indiquent officiellement qu'elles ouvrent des enquêtes. Mais ces enquêtes n'aboutissent jamais ; les autorités guinéennes préférant dans le même temps rejeter la responsabilité des morts sur les manifestants et l'opposition sans apporter la moindre preuve.

C'est en rendant justice aux victimes des répressions de manifestations et en sanctionnant leurs auteurs que la Guinée rompra avec cette longue habitude de violations des droits humains et d'impunité.

Agissez en [téléchargeant la lettre d'intervention](#)

.....
.....
.....

M. Amara Camara
Ambassadeur de la République de Guinée
51 Rue de la Faisanderie
75116 PARIS

A, le Janvier 2020

Monsieur le Président,

Les 14 et 15 octobre 2019, onze personnes, dont un gendarme, sont mortes par balles à Conakry et Mamou à l'occasion de deux journées de manifestations interdites. Entre 2005 et 2015, ce sont plus de 350 personnes qui sont mortes en Guinée lors de manifestations qui ont dégénéré en affrontements avec les forces de sécurité.

Jusqu'à ce jour, les enquêtes promises n'ont jamais permis de faire la lumière sur les circonstances de ces décès. Le manquement du gouvernement guinéen à rendre justice aux victimes est patent et cela concourt à faire perdurer la culture de l'impunité dans le pays.

J'appelle le gouvernement à créer rapidement une unité judiciaire spéciale chargée d'enquêter sur les violences commises lors de manifestations et de la doter en moyens suffisants pour qu'elle puisse faire son travail de manière indépendante et en toute impartialité.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.